



Votre complémentaire santé à partir de 14.50 €/mois *
Tarif spécialement négocié pour vous par le SNAPEC
auprès de MMA-Millau.

Remboursement de vos dépenses de santé
Protection en cas d'accidents dans votre vie privée

Demandez votre devis personnalisé à :

Agence MMA Millau

Par tel. au
05.65.61.51.00

Par mail
mma.millau@mma.fr

Sur notre site
<http://agence.mma.fr/millau>

Nous vous remercions de nous communiquer ces éléments nécessaires pour la tarification :

Nom

Prénoms

Adresse

Date et lieu de Naissance

Votre régime obligatoire : Sécurité Sociale Autre

Autres personnes à garantir :

.....

Détail de nos prestations OFFRE SPECIALE SNAPEC :

- 1) Assurance Mutuelle Santé ou Complémentaire Santé : un contrat d'assurance qui prend en charge le remboursement de vos dépenses de santé, en complément de votre régime obligatoire.

* Exemples de remboursements (Essentielle Niveau 1) :

HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés (1) (2) Hors hospitalisation psychiatrique et période transitoire définies aux Conditions Générales - Honoraires hospitaliers - Frais de séjour (hors chambre particulière) - Forfait journalier - Chambre particulière (et frais de TV facturés au titre de l'hospitalisation, par journée d'hospitalisation)	100% BRSS FR FR -
MEDECINE DE VILLE (1), praticiens conventionnés - Consultations des médecins généralistes et spécialistes (3) et majorations spécifiques prévues par le tarif de convention - Autres consultations (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux) (3) - Transport (3) - Analyses, Radios (3)	100% BRSS 100% BRSS 100% BRSS 100% BRSS
PHARMACIE ET AUTRES SOINS COURANTS (1) - Médicaments prescrits remboursés par l'AMO (3) - Appareillage (dont prothèses auditives)	100% BRSS 100% BRSS
DENTAIRE remboursé par l'AMO (1) (4) - Soins dentaires - Orthodontie - Prothèses dentaires.	100% BRSS 100% BRSS 100% BRSS
OPTIQUE (1) (4) (par année d'assurance et par bénéficiaire) - Lunettes, lentilles médicalement prescrites. Bonus Fidélité, le forfait non utilisé double en 3 ans.	Exclu
PREVENTION - Prévention (prise en charge d'actes de prévention) - Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	Inclus 50 €
SERVICES sauf clause particulière de refus page 1 - Tiers Payant, Télétransmission - Accès aux services de GPS Santé au 0820 820 559 (0,12 € TTC / MIN) - Assistance et accompagnement maladie grave	Inclus Inclus Inclus

BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale / **FR** : Frais Réels / **AMO** : Assurance Maladie Obligatoire

(1) Toutes les prestations complètent le remboursement de votre régime d'Assurance Maladie Obligatoire dès lors que vous en aurez bénéficié, dans la limite des dépenses engagées. Les taux indiqués s'entendent dans le cadre du parcours de soins coordonné. Ils comprennent les prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire.

(2) Nos remboursements sont limités au tarif retenu par la Sécurité sociale pour les frais engagés dans un établissement non conventionné.

(3) Sous déduction de la participation forfaitaire, des franchises et autres retenues opérées par la Sécurité sociale. Votre contrat ne rembourse pas, en cas de non respect du parcours de soins, les dépassements d'honoraires autorisés pour les médecins et la baisse de remboursement de la Sécurité sociale.

(4) Pour certaines garanties, vous pouvez bénéficier de plafonds évolutifs ou de bonus fidélité (voir les Conditions Générales).

PREVOYANCE :

- **2) Protection des Accidents de la Vie privée** : un contrat qui vous protège lors de vos activités de loisirs hors du cadre professionnel. (La garantie Individuelle Accidents, relative à votre activité professionnelle, vous est proposée avec votre adhésion sur le site SNAPEC).

* exemple des garanties incluses dans notre offre

Indemnisation en cas de décès	40 000 €
Indemnisation à partir de 10 % d'invalidité jusqu'à	200 000 €
Indemnisation pour l'Aménagement Cadre de vie (*) jusqu'à	15 000 €
Indemnisation des Frais Assistance Tierce Personne (*) jusqu'à	25 000 €

Nous pouvons également vous proposer d'autres formules de garanties, n'hésitez pas à consulter les tableaux joints.

Si vous le souhaitez, nous nous engageons à vous communiquer un devis personnalisé à réception de votre demande.

A très bientôt par téléphone au 05.65.61.51.00 ou sur notre site <http://agence.mma.fr/millau>

L'équipe MMA Millau.

UN POINT SUR LE REGIME OBLIGATOIRE

Le régime de prévoyance de la CIPAV n'offre de garanties qu'en cas d'invalidité ou de décès. Il ne couvre pas le risque maladie.

Le régime invalidité-décès couvre les risques d'invalidité ou de décès de l'assuré.

Il ne prévoit pas d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (maladie ou accident).

La cotisation est obligatoire. Elle ouvre droit à des prestations, en cas d'invalidité ou de décès, dont le montant augmente dans les mêmes proportions que les cotisations.

Les prestations :

1/ En cas d'invalidité de l'adhérent, la CIPAV procède au versement d'une pension d'invalidité à l'adhérent (jusqu'à 4.960€ par an*).

Si cette invalidité est totale et définitive, la CIPAV verse également une rente à chaque enfant, jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'il poursuit des études (jusqu'à 1.488€ par an*).

Si l'invalidité de l'adhérent est inférieure à 100%, la pension est proportionnelle à ce taux. Si l'invalidité est totale, les cotisations des régimes de base et complémentaire sont créditées.

2/ En cas de décès de l'adhérent, la CIPAV verse un capital décès au bénéficiaire du capital-décès (14.880€*), une rente de survie au conjoint jusqu'à 60 ans (1.488€ par an*) et une rente aux orphelins jusqu'à 21 ans, ou 25 ans s'ils poursuivent des études (1.488€ par an*).

*montant au 01/01/2010 pour les cotisants de la classe A.

En pages 5 - 6 et 7 :

Voici d'autres exemples de garanties Complémentaire Santé, et cotisations y compris la garantie Prévoyance décrite en page 3.

Exemples de remboursements (Essentielle Niveau 2) :

HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés (1) (2) Hors hospitalisation psychiatrique et période transitoire définies aux Conditions Générales - Honoraires hospitaliers - Frais de séjour (hors chambre particulière) - Forfait journalier - Chambre particulière (et frais de TV facturés au titre de l'hospitalisation, par journée d'hospitalisation)	200% BRSS FR FR - 80 €/jour
MEDECINE DE VILLE (1), praticiens conventionnés - Consultations des médecins généralistes et spécialistes (3) et majorations spécifiques prévues par le tarif de convention - Autres consultations (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux) (3) - Transport (3) - Analyses, Radios (3)	100% BRSS 100% BRSS 100% BRSS 100% BRSS
PHARMACIE ET AUTRES SOINS COURANTS (1) - Médicaments prescrits remboursés par l'AMO (3) - Appareillage (dont prothèses auditives)	100% BRSS 100% BRSS
DENTAIRE remboursé par l'AMO (1) (4) - Soins dentaires - Orthodontie - Prothèses dentaires.	100% BRSS 100% BRSS 200% BRSS
OPTIQUE (1) (4) (par année d'assurance et par bénéficiaire) - Lunettes, lentilles médicalement prescrites. - Bonus Fidélité, le forfait non utilisé double en 3 ans.	100 € 200 €
PREVENTION - Prévention (prise en charge d'actes de prévention) - Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	Inclus 50 €
SERVICES sauf clause particulière de refus page 1 - Tiers Payant, Télétransmission - Accès aux services de GPS Santé au 0820 820 559 (0,12 € TTC / MIN) - Assistance et accompagnement maladie grave	Inclus Inclus Inclus

BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale / **FR** : Frais Réels / **AMO** : Assurance Maladie Obligatoire

(1) Toutes les prestations complètent le remboursement de votre régime d'Assurance Maladie Obligatoire dès lors que vous en aurez bénéficié, dans la limite des dépenses engagées. Les taux indiqués s'entendent dans le cadre du parcours de soins coordonné. Ils comprennent les prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire.

(2) Nos remboursements sont limités au tarif retenu par la Sécurité sociale pour les frais engagés dans un établissement non conventionné.

(3) Sous déduction de la participation forfaitaire, des franchises et autres retenues opérées par la Sécurité sociale. Votre contrat ne rembourse pas, en cas de non respect du parcours de soins, les dépassements d'honoraires autorisés pour les médecins et la baisse de remboursement de la Sécurité sociale.

(4) Pour certaines garanties, vous pouvez bénéficier de plafonds évolutifs ou de bonus fidélité (voir les Conditions Générales).

Exemples de tarifs incluant la prévoyance (tableau page 3)

HOMME de 25 ans : 20.50 €/mois

HOMME de 35 ans : 26.00 €/mois

Exemples de remboursements (Famille Niveau 1) :

<p>HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés (1) (2) Hors hospitalisation psychiatrique et période transitoire définies aux Conditions Générales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires hospitaliers - Frais de séjour (hors chambre particulière) - Forfait journalier - Chambre particulière (et frais de TV facturés au titre de l'hospitalisation, par journée d'hospitalisation) 	<p>100% BRSS</p> <p>FR FR -</p>
<p>MEDECINE DE VILLE (1), praticiens conventionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations des médecins généralistes et spécialistes (3) et majorations spécifiques prévues par le tarif de convention - Autres consultations (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux) (3) - Transport (3) - Analyses, Radios (3) 	<p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS</p>
<p>PHARMACIE ET AUTRES SOINS COURANTS (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médicaments prescrits remboursés par l'AMO (3) - Automédication (5) (par année d'assurance et par bénéficiaire) (+10 € dans le réseau pharmacies du partenaire MMA Santé) - Appareillage (dont prothèses auditives) 	<p>100% BRSS 40 €</p> <p>125% BRSS</p>
<p>DENTAIRE remboursé par l'AMO (1) (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins dentaires - Orthodontie - Prothèses dentaires. 	<p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS</p>
<p>OPTIQUE (1) (4) (par année d'assurance et par bénéficiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunettes, lentilles médicalement prescrites. - Bonus Fidélité, le forfait non utilisé double en 3 ans. 	<p>Exclu</p>
<p>MEDECINE DE POINTE non remboursée par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médicaments prescrits - Soins, prothèses dentaires, orthodontie, parodontologie. (4) Bonus Fidélité si forfait non utilisé. - Chirurgie réfractive de l'œil - Soins alternatifs 	<p>50 €</p> <p>4 séances de 25€ maximum</p>
<p>PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention (prise en charge d'actes de prévention) - Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire) - Certificats médicaux (voyages, sport) (par année d'assurance et par bénéficiaire) 	<p>Inclus 50 €</p> <p>50 €</p>
<p>SERVICES sauf clause particulière de refus page 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tiers Payant, Télétransmission - Accès aux services de GPS Santé au 0820 820 559 (0,12 € TTC / MIN) - Assistance et accompagnement maladie grave 	<p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Inclus</p>

Exemples de tarifs incluant la prévoyance (tableau page 3)

HOMME de 30 ans + 2 enfants (3 et 6 ans) : 45.50 €/mois
COUPLE de 35 ans + 1 enfant (10 ans) : 56.50 €/ mois

Exemple de remboursements (Famille Niveau 2) :

<p>HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés (1) (2) Hors hospitalisation psychiatrique et période transitoire définies aux Conditions Générales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires hospitaliers - Frais de séjour (hors chambre particulière) - Forfait journalier - Chambre particulière (et frais de TV facturés au titre de l'hospitalisation, par journée d'hospitalisation) - Lit d'accompagnant (par journée d'hospitalisation, limité à 15 jours par an) - Forfait nouveau-né 	<p>200% BRSS FR FR 80 € par jour</p> <p>20 € 100 €</p>
<p>MEDECINE DE VILLE (1), praticiens conventionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations des médecins généralistes et spécialistes (3) et majorations spécifiques prévues par le tarif de convention - Autres consultations (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux) (3) - Transport (3) - Analyses, Radios (3) 	<p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS</p> <p>100% BRSS 100% BRSS</p>
<p>PHARMACIE ET AUTRES SOINS COURANTS (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médicaments prescrits remboursés par l'AMO (3) - Automédication (5) (par année d'assurance et par bénéficiaire) (+10 € dans le réseau pharmacies du partenaire MMA Santé) - Appareillage (dont prothèses auditives) 	<p>100% BRSS 40 €</p> <p>150% BRSS</p>
<p>DENTAIRE remboursé par l'AMO (1) (4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins dentaires - Orthodontie - Prothèses dentaires. 	<p>100% BRSS 200% BRSS 200% BRSS</p>
<p>OPTIQUE (1) (4) (par année d'assurance et par bénéficiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunettes, lentilles médicalement prescrites. - Bonus Fidélité, le forfait non utilisé double en 3 ans. 	<p>100 € 200€</p>
<p>MEDECINE DE POINTE non remboursée par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médicaments prescrits - Soins, prothèses dentaires, orthodontie, parodontologie. (4) Bonus Fidélité si forfait non utilisé. - Chirurgie réfractive de l'œil <ul style="list-style-type: none"> - Soins alternatifs 	<p>50 € 100 €</p> <p>100 € 4 séances de 25€ maximum</p>
<p>PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention (prise en charge d'actes de prévention) - Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire) - Certificats médicaux (voyages, sport) (par année d'assurance et par bénéficiaire) 	<p>Inclus 50 €</p> <p>50 €</p>
<p>SERVICES sauf clause particulière de refus page 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tiers Payant, Télétransmission - Accès aux services de GPS Santé au 0820 820 559 (0,12 € TTC / MIN) - Assistance et accompagnement maladie grave 	<p>Inclus Inclus Inclus</p>

Exemples de tarifs incluant la prévoyance (tableau page 3)

HOMME de 30 ans + 2 enfants (3 et 6 ans) : 53.00 €/mois
COUPLE de 35 ans + 1 enfant (10 ans) : 66.50 €/ mois